

Sommaire

Objectiis Corans Selection
Un large choix de supports4
Les plus grands gestionnaires français et internationaux
Des services personnalisés pour votre épargne6
Transmettre votre patrimoine et assurer l'avenir de vos proches8
Préparer votre retraite et faire face à l'imprévu10



Le Revenu Placements



■ Trophée d'Argent

2014 : Catégorie multi-supports offensifs de plus de 50 fonds

■ Trophée Prometteur

2012 : Catégorie multisupports offensifs

Investissements Conseils



Pyramide d'Argent

2012 : Catégorie Prix des CGPI

Gestion de Fortune



Oscars

2012 à 2014 : Meilleur contrat d'assurance vie dont l'encours est supérieur à 5 milliards d'euros

Coralis est le contrat de tous les superlatifs

Proposé essentiellement par des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, Coralis Sélection est un **contrat d'assurance vie** multisupport multigestionnaire. Celui-ci répond à vos projets et à votre situation personnelle, aujourd'hui et demain.

Dans le cadre d'un partenariat étroit et réussi, établi depuis plus de 20 ans, avec plus de 1 800 Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, Coralis Sélection bénéficie de l'expertise d'AXA dans le domaine de la Protection Financière.

Coralis Sélection est régulièrement et unanimement récompensé par la presse patrimoniale et financière. Celle-ci plébiscite notamment :

- le large choix de supports financiers et de sociétés de gestion ;
- la performance des supports en euros ;
- la souplesse du contrat ;
- la qualité de service.

Objectifs Coralis Sélection

Reconnue comme l'une des meilleures réponses aux attentes de protection, de développement et de transmission du patrimoine, l'Assurance Vie est le véhicule d'épargne privilégié des Français.

Être avec vous à chaque étape de votre vie en répondant à vos attentes en matière de Protection Financière, c'est le métier du Groupe AXA.

Avec Coralis Sélection, qui vous accompagne dans votre stratégie patrimoniale, vous disposez d'un contrat qui vous apporte des solutions de premier ordre pour :

- Développer et valoriser votre épargne ;
- Préparer votre retraite ;
- Assurer l'avenir de vos proches ;
- Anticiper et réussir la transmission de votre patrimoine.

Faîtes les bons choix avec l'aide des professionnels du patrimoine indépendants. Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant vous accompagne pour optimiser votre contrat.

Coralis Sélection

Un large choix de supports

Chacun a une sensibilité au risque et des objectifs qui lui sont propres. Que vous soyez un investisseur averti ou non, avec Coralis Sélection, vous trouverez au travers des supports proposés la solution à votre mesure.

Supports en unités de compte

Avec une liste de plus 500 supports sélectionnés auprès de plus de 100 sociétés de gestion internationalement reconnues pour leur expertise, Coralis offre un choix plébiscité par les professionnels. Cette liste, régulièrement mise à jour, référence des OPCVM actions, obligations, monétaires et diversifiées couvrant les différentes zones géographiques et des secteurs d'activité variés.

Supports en euros

Vous pouvez également choisir d'investir parmi nos deux supports en euros Coralis Euro Long Terme et Coralis Opportunité.

Investis majoritairement en obligations européennes de première catégorie (emprunts d'état) et, pour une faible part, sur des actifs immobiliers ou des placements actions, les supports en euros ont deux objectifs majeurs :

- La recherche d'une valorisation régulière de l'épargne ;
- La sécurité

Grâce à ce large choix de supports, vous diversifiez la gestion de votre épargne en évitant les expositions majeures à un seul risque de marché et profitez de toutes les opportunités.



Les plus grands gestionnaires* français et internationaux















































Fidelity



















































Le choix des supports d'épargne

Votre Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant est à même de vous guider dans le choix fondamental des supports d'épargne proposés. Il dispose des outils nécessaires permettant de sélectionner les supports les mieux adaptés à votre profil d'épargnant. Il vous accompagne à tous les instants clés de votre vie et de votre contrat.

^{*} La liste des gestionnaires peut être amenée à évoluer



Des services personnalisés pour votre épargne

Gestion libre, réorientation automatique, mandat... Avec Coralis Sélection, vous avez accès à des services à la carte.

La gestion libre

La réorientation libre est la réponse pour celui qui souhaite gérer seul son épargne. Vous constituez une épargne conforme à vos objectifs et à votre profil d'épargnant en choisissant parmi les supports de la gamme Coralis ceux qui y répondent le mieux.

Les options de réorientation automatique

Dans le cadre de la gestion libre, ces options vous permettent de définir à l'avance les modalités de réorientation de votre épargne.

	Investissement progressif	Écrêtage	Stop-loss	Stop-loss Max	Achat Ressort
Principe	Réorienter régulièrement l'épargne suivant des modalités prédéfinies (montant, périodicité, durée, supports d'origine et de destination)	Réorienter automatiquement une partie de l'épargne d'un support en unités de compte vers un ou plusieurs supports, dès que la performance financière moyenne de ce support en UC est supérieure ou égale à un seuil de déclenchement positif fixé	Réorienter automatiquement la totalité de l'épargne d'un support en unités de compte vers un ou plusieurs supports, dès que la performance financière moyenne de ce support est inférieure ou égale à un seuil de déclenchement négatif fixé	Réorienter automatiquement la totalité de l'épargne d'un support en unités de compte vers un ou plusieurs supports, dès que la performance financière moyenne de ce support est inférieure ou égale à un seuil de déclenchement négatif fixé	Réorienter automatiquement une partie de l'épargne d'un ou de plusieurs support(s) en unités de compte vers un ou plusieurs support(s), dès que la performance financière est inférieure au seuil de déclenchement à la date d'observation
Avantages	Augmenter les chances d'investir au plus bas	Diversifier ou sécuriser la per- formance au fur et à mesure	Limiter les pertes face à la baisse des marchés financiers	Capturer la hausse des marchés financiers et limiter les pertesquand la tendance s'inverse	Saisir l'opportunité d'une baisse des marchés financiers en vue de profiter d'une éventuelle hausse
Périodicité	Mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle				
Support(s) d'origine	Coralis Opportunité	Un ou plusio			
Support(s) d'accueil	Jusqu'à quatre supports en unités de compte	Un ou plusieurs Possibilité de			
Support(s) à prélever			Un ou plusieurs supports en UC à valorisation quotidienne Possibilité de choisir le support en Euros Coralis Opportunité Maximum 5 supports		
Support(s) sous surveillance			Un ou plusieurs supports en UC à valorisation quotidienne Maximum 5 supports		
Seuil de déclenchement	1 500 € minimum	Multiple de + 5 %	Multiple de - 5 %	Multiple de - 5 %	Multiple de - 5 %
Combinaison des options	Non	Compatible avec un Stop-loss ou un Stop-loss Max	Compatible avec un Écrêtage	Compatible avec un Écrêtage	



	Investissement progressif	Écrêtage	Stop-loss	Stop-loss Max	Achat Ressort
Coût	Gratuit	0,2 % par an de l'épar	gne gérée du support concerné por choisies sur un même support	ur une ou deux options	0,2% par an de l'épargne gérée du support concerné sous surveillance

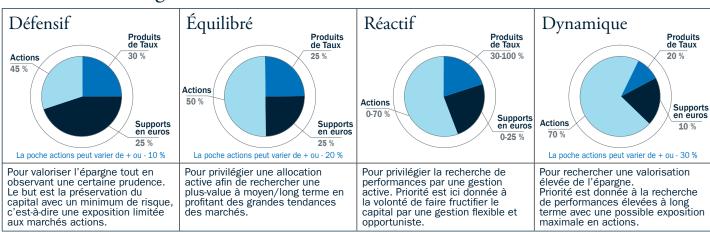
Les options Stop Loss, Stop Loss Max et Achat Ressort sont automatiquement résiliées après leur déclenchement en ce qui concerne le support sous surveillance uniquement.

Le mandat de réorientation d'épargne

Face à une offre abondante et spécifique, la gestion de supports en unités de compte peut s'avérer complexe. Le mandat de réorientation d'épargne est une solution pour ceux qui souhaitent déléguer la faculté de réorienter leur épargne à une équipe de professionnels expérimentés et compétents.

Élaborés à partir de l'ensemble des supports de l'offre Coralis, les profils de gestion tiennent compte de votre sensibilité au risque. Défensif, équilibré, réactif ou dynamique, chaque profil prend en compte le niveau de risque que vous êtes prêt à accepter et votre horizon d'investissement.

4 orientations de gestion*:



^{*} Exemple d'expositions cible des orientations de gestion. L'investissement dans le support en euros est à son maximum pour chacun de ces exemples.

Soucieux de toujours améliorer la qualité de service, THEMA a choisi de prendre conseil auprès de trois sociétés de gestion renommées (AXA Investment Managers Paris, Rothschild & Cie Gestion et DNCA) dans le cadre du mandat de réorientation d'épargne Coralis, offrant ainsi une gestion multimandataires.

Avantages

- Les conseils de professionnels de la gestion financière ;
- Le contrôle régulier des résultats et performances ;
- La liberté de changer de profil ;
- La faculté de résilier le mandat à tout moment ;
- Une information trimestrielle.



Transmettre votre patrimoine et préparer l'avenir pour vos proches

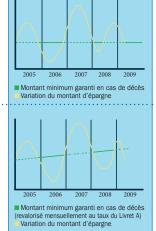
En plus de la clause bénéficiaire de votre contrat, nous vous proposons dans Coralis Sélection 4 garanties de prévoyance qui vous permettent de définir le montant de l'épargne que vous souhaitez transmettre aux bénéficiaires désignés, en cas de décès.

■ La garantie décès minimum ou plancher*

Cette garantie offre à vos bénéficiaires le versement d'un capital au minimum égal au cumul des versements nets diminué de cumul des éventuels rachats. En cas de décès accidentel, si la garantie complémentaire décès a été souscrite, les bénéficiaires percevront le doublement du capital si la garantie complémentaire, garantie plancher, a été souscrite (diminué des éventuels rachats et avances).

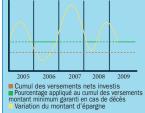


Le montant du capital décès correspond au cumul des versements nets investis revalorisé mensuellement au taux du Livret A. (diminué des éventuels rachats et avances)



■ La garantie majorée*

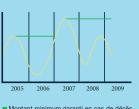
Dès la souscription, vous déterminez le montant minimum garanti exprimé sous forme de pourcentage du cumul des versements nets investis que percevra votre bénéficiaire : 110 %, 120 %, 130 %, 140 %, 150 % ou 160 %. (diminué des éventuels rachats et avances depuis la souscription)



■ La garantie cliquet^{*}

Cette garantie prévoit un capital décès égal à la valeur maximale atteinte par le contrat depuis son origine. Chaque fin de mois, la nouvelle garantie est déterminée en comparant la valeur atteinte en fin de mois à la garantie précédente, le montant maximum étant retenu.

(diminué des éventuels rachats et avances et augmenté des versements investis du mois).



■ Montant minimum garanti en cas de décès Évolution de l'épargne

^{*} Valable dans l'hypothèse où le décès de l'assuré est postérieur à l'expiration du délai de renonciation. En cas de décès de l'assuré postérieurement à son 80° anniversaire, le capital décès correspond à la valeur de rachat du contrat telle que décrite dans les documents contractuels. L'ensemble des modalités (tarif, fonctionnement...) et exclusions de ces garanties est précisé dans les documents contractuels.



Exemple

Vous êtes âgé de 50 ans et souscrivez un contrat Coralis Sélection avec un versement unique de 50 000 € (net de frais, sans rachat et sans avance).

7 ans plus tard, au moment du décès, l'assuré est âgé de 57 ans. Le montant de l'épargne atteint 70 000 € après prélèvement des frais de gestion et de l'éventuel coût de la garantie décès.

Cas 1 : vous avez souscrit la garantie plancher

Le bénéficiaire du contrat recevra la plus grande valeur entre les sommes investies nettes de rachat (50 000 €) et le montant d'épargne au moment du décès (70 000 €), soit 70 000 €.

Cas 2 : vous avez souscrit la garantie minimum revalorisée

Le bénéficiaire recevra la plus grande valeur entre les sommes investies nettes de rachat revalorisées au taux du Livret A (62 000 €) et le montant d'épargne disponible au moment du décès (70 000 €), soit 70 000 € (hypothèse de revalorisation susceptible d'évoluer dans le temps.

Cas 3 : vous avez souscrit la garantie majorée 150 %

Le bénéficiaire recevra la plus grande valeur entre les sommes investies multipliées par 150 % (soit 75 000 €) et le montant d'épargne atteint au moment du décès (70 000 €), soit 75 000 €.

Cas 4 : vous avez souscrit la garantie cliquet

La valeur maximale de l'épargne atteinte depuis l'origine du contrat étant de 80 000 €, le bénéficiaire recevra la plus grande valeur entre cette valeur maximale (80 000 €) et le montant d'épargne au moment du décès (70 000 €), soit 80 000 €.

Pour préparer l'avenir de vos proches

En cas de décès, le capital transmis aux bénéficiaires que vous avez désignés est :

- Dès à présent*, exonéré de tout prélèvement sur les sommes versées au conjoint, au partenaire d'un PACS, aux frères et/ou soeurs sous conditions.
- Dans les autres cas* :
 - pour les versements effectués avant 70 ans : après application d'un abattement global de 152 500 €, taxation à hauteur de 20% sur la fraction nette taxable inférieure ou égale à 700 000 € et 31,25% au-delà de ce montant (régime applicable à tous les contrats dénoués par décès à compter du 01/07/2014);
 - pour les versements effectués après les 70 ans de l'assuré : assujettissement au barème des droits de succession après application d'un abattement de 30 500 €;
 - depuis la Loi n° 2009-1646 du 24 décembre 2009 de financement de la sécurité sociale pour 2010, en cas de dénouement du contrat par le décès de l'assuré, les produits attachés au contrat, sont, par ailleurs, assujettis aux prélèvements sociaux.
 - depuis les lois de finances pour 2011 :
 - Les produits relatifs à l'épargne investie sur le support en euros des contrats multi-supports sont désormais soumis aux prélèvements sociaux au taux applicable lors de leur inscription en compte.
 - A compter du 1er juillet 2012, le taux global des prélèvements sociaux s'élève à 15,5 %.
- * Exemple d'expositions cible des orientations de gestion. L'investissement dans le support en euros est à son maximum pour chacun de ces exemples.

La rédaction de la clause bénéficiaire de votre contrat

Parce que la transmission de votre patrimoine constitue une décision essentielle pour vous, il est indispensable de bien rédiger la clause bénéficiaire de votre contrat sans aucune ambiguïté. Le Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant vous apporte son savoir-faire en la matière.



Préparer votre retraite et faire face à l'imprévu

Une épargne disponible

Pour faire face à des besoins ponctuels de liquidités, vous pouvez à tout moment racheter, totalement ou partiellement, votre épargne.

Le rachat est constitué d'une part de capital, non imposable, et d'une fraction de produits, imposable. Vous avez le choix entre intégrer les produits du rachat à votre revenu imposable (catégorie des revenus de capitaux mobiliers) ou opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire dont le taux dépend de la date d'effet du contrat*:

- entre 0 et 4 ans : 35 % **;
- entre 4 et 8 ans : 15 % **;
- après 8 ans : 7,5 % ** après application d'un abattement annuel de 4600 € pour une personne célibataire et de 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune, tous contrats confondus.

Un complément de revenus régulier

À l'échéance de votre contrat, vous pouvez opter pour le versement de votre épargne sous forme de rente viagère dont seule une fraction est imposable par application du barème progressif de l'impôt sur le revenu en fonction de votre âge au début du versement de la rente***:

- 70 % de la rente si celle-ci est liquidée avant 50 ans ;
- 50 % de la rente si celle-ci est liquidée entre 50 et 59 ans inclus;
- 40 % de la rente si celle-ci est liquidée entre 60 et 69 ans inclus ;
- 30 % de la rente si celle-ci est liquidée à partir de 70 ans.
- * Date à laquelle le contrat a été souscrit.
- ** Hors prélèvements sociaux (15,5% au 1er juillet 2012).
- *** La fraction réintégrée dans l'impôt sur le revenu est soumise aux prélèvements sociaux.

Coralis Sélection *En Bref*

La liberté d'épargner à votre rythme

Vous constituez une épargne selon vos possibilités, régulièrement par versements programmés ou à tout moment par versements libres.

Un large choix de supports

Les supports en euros et les supports en unités de compte adossés à des parts d'OPCVM actions, obligations ou diversifiés sont autant de moyens de diversifier votre épargne.

La faculté de changer la répartition de votre épargne Vos choix et vos priorités évoluent avec le temps, vous conservez toujours la possibilité de modifier la répartition de votre épargne entre les supports en unités de compte.

Des options de réorientation innovantes Gestion libre avec ou sans option ou mandat de réorientation d'épargne, à tout moment, vous décidez de votre stratégie.

La possibilité de renforcer la protection de vos proches Vous sécurisez au mieux votre épargne et garantissez aux bénéficiaires désignés un capital minimum en souscrivant à l'une des garanties de prévoyance proposées.

Le cadre fiscal favorable de l'assurance vie

Vous bénéficiez d'un cadre fiscal avantageux de l'assurance vie tant au niveau de l'imposition des plus-values que de la transmission d'un capital.

Organisation Patrimoniale, Valorisation d'une Épargne, Succession, Protection de Proches...

Avec la **Gamme Coralis**, Nous vous proposons des solutions régulièrement primées.



Coralis SélectionPour constituer une épargne, faire fructifier un capital, ou transmettre un patrimoine.



Coralis CapitalisationPour valoriser son épargne, pas son ISF.



Coralis IndépendantsPour alléger sa fiscalité
aujourd'hui en préparant
ses revenus de demain.



Coralis FidélitéPour bonifier votre épargne.

C Vous souhaitez vivre pleinement votre vie, faire des projets et préparer l'avenir en toute confiance.

Notre métier est de vous proposer les solutions qui vous protègent, vous, votre famille, vos biens, votre patrimoine.

Chez AXA, c'est cela que nous appelons la "Protection Financière". Santé & Prévoyance, Épargne, Retraite & Placements, Banque & Crédit

AXA France Vie Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 € 310 499 959 RCS Nanterre Siège social : 313 Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex Entreprise régie par le Code des assurances

